

BULLETIN MUNICIPAL

COMMUNE DE BUTTEAUX

Arrondissement d'Avallon

Mairie Tel: 03.86.43.23.34

mairie.butteaux@gmail.com

(Secrétariat le mardi de 10h à 11h et le vendredi de 17h à 18h)

**Vous trouverez ci-après le compte rendu du Conseil Municipal du
22 Février 2023**

Nous vous souhaitons bonne lecture.

-----:-----:-----:-----:-----

Tous les membres étaient présents

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2022 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Michel Fourrey présente et détaille, le compte administratif de l'année 2022 qui se décompose comme suit

Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficit (En €)	Recettes ou excédents (En €)	Dépenses ou déficits (En €)	Recettes ou excédents (En €)
Résultats reportés	25 781.73		0.00	42 040.29
Opérations de l'exercice	119 532.64	148 388.89	265 267.76	323 873.55
TOTAUX	145 314.37	148 388.89	265 267.76	309 670.84
Résultats de clôture		3 074.52		100 646.08
Reste à réaliser	0.00	0.00		
RESULTATS DEFINITIF	103 720.60			

Compte administratif

Dans la section de Fonctionnement, le total des dépenses s'élève à 265 267.76 € et celui des recettes à 323 873,55 € offrant un résultat positif de 58 605.79 €.

Nous retrouvons un résultat 2022 plus important que celui de 2021 (8 894.29 €). Celui-ci est dû à la recherche constante d'économies et un suivi assidu de nos postes de dépenses. Il est néanmoins à diminuer de près de 11 000 €, les frais d'école à payer à Germigny n'ayant pas été versés sur cet exercice.

Le résultat positif antérieur de cette section étant de 42 040.29 € il porte le résultat total de Fonctionnement à 100 646.08 €.

Pour le budget d'Investissement le total des dépenses s'élève à 119 532.64 € et celui des recettes à 148 388.89 € dégageant un résultat positif de 28 856.25 € auquel il faut ajouter le résultat antérieur négatif de - **25 781.73 €** soit un total positif de 3 074.52 €.

Il n'y a pas de restes à réaliser représentant le montant des dépenses engagées mais non encore payées pour impacter ces chiffres.

Le résultat total de l'exercice est donc de $100\,646.08 + 3\,074.52 = 103\,720.60$ €

Vote du Compte administratif : Le Maire étant sorti de la salle, le compte administratif de la commune pour l'année 2022 est voté à l'unanimité.

Vote du compte de gestion du Percepteur : Les chiffres du percepteur correspondent au centime près aux chiffres figurant dans les comptes de la commune, le compte de gestion du percepteur est voté également à l'unanimité

Affectation des résultats :

Au vu des chiffres qui sont détaillés, Michel Fourrey propose d'affecter les résultats suivants :

Reprendre en fonctionnement le résultat positif de 100 646.08 € et en Investissement le résultat également positif de 3 074.52 €.

FRAIS SCOLAIRES POUR LA COMMUNE DE GERMIGNY

En l'absence de convention avec les communes de Germigny et de Percey, nous devons délibérer chaque année afin de pouvoir payer les frais de scolarité à repartir et engagés par la commune de Germigny. (Restauration, piscine et transport)

Pour l'exercice 2021/2022 ils se montent à 11 438.78 € (12 399.36 € pour l'exercice précédent)

Le Maire propose au Conseil de payer cette somme. Celui-ci l'accepte à l'unanimité

FRAIS SCOLAIRES ULIS (UNITES LOCALISEES POUR L'INCLUSION SCOLAIRE)

Un enfant de notre commune fréquente une école de St Florentin proposant un type d'enseignement non offert par les écoles de notre RPI. A ce titre cette commune nous demande une participation des frais de scolarité pour la somme de 750.00 €.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte de payer cette somme.

FRAIS SCOLAIRES POUR LES COMMUNES EXTERIEURES

Nous demandons une participation des frais de scolarité aux communes extérieures à notre RPI dont les enfants fréquentent nos écoles.

L'école de Butteaux rassemble des élèves de maternelle mais aussi des CP.

Les frais pour la présence d'une ATSEM dans cette classe n'étant pas divisible, Michel Fourrey propose de préciser que les frais demandés ne sont pas fléchés uniquement sur les enfants des classes de maternelle mais sur tous les élèves fréquentant l'école de Butteaux.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte cette disposition.

PRISE DE RECHARGE POUR VOITURE ELECTRIQUE

Lors de la dernière session du Conseil Municipal, celui-ci avait demandé des précisions sur le montant de l'installation d'une prise de recharge pour véhicule électrique au logement de La Chaussée.

Le Maire détaille l'offre reçue :

Avec prise rapide 548.70 € (dont fourniture prise, interrupteur différentiel et disjoncteur : 288.70 €)

Sans prise rapide 437.30 € (dont fourniture prise, interrupteur différentiel et disjoncteur : 177.30 €)

Au vu du faible écart entre les deux propositions, le Conseil décide d'accepter l'installation d'une prise de recharge rapide.

PRESBYTERE

Le devenir du Presbytère est à nouveau évoqué, des réajustements de chiffrage sont précisés ne mettant pas en cause les éléments précédemment évoqués.

Un vote à bulletin secret est proposé aux membres du Conseil.

Le résultat indique : 6 pour la vente

2 contre la vente

1 abstention

.....1 nul

Le Conseil charge le Maire de contacter les Domaines afin d'avoir une estimation du bien à vendre et ensuite de proposer la cession via une agence immobilière.

PROJETS D'INVESTISSEMENT BUDGET 2023

- Pose du nouveau chauffage, d'une VMC et de luminaires LED, école de la Chaussée. (les travaux sont programmés et commenceront le 11.04/23)
- Pose d'un poteau d'incendie rue Saint Roch (travaux programmés et effectués d'ici la fin Février.
- Aménagement et enduit de la cour Mourlon (avec la Communauté de Communes)
- Pose d'une glace de circulation à La Chaussée + panneau de stationnement.
- Etude de faisabilité pour la création de bordures de trottoirs sur les rues de l'Armançon et de l'Armance. A ce titre, le Conseil décide de l'adhésion de la commune à l'ATD (Agence Technique Départementale) celle-ci étant en mesure de bâtir et de chiffrer nos projets.
- Réfection du dessus de mur de l'école/logement à La Chaussée, Pose de gouttières sur l'église et sur le logement de la cour Mourlon, Peinture des grilles du logement de La Chaussée et de la porte du garage de l'école, Vérification de la couverture de l'église et repiquage si nécessaire.
- Ouverture de deux portes de la salle communale vers le terrain d'activité.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Les panneaux de circulation routière de la rue de La Chapelle vandalisés et volés récemment ont été retrouvés. Ils seront remis à la Gendarmerie pour recherche d'empreintes. Afin d'éviter toute poursuite nominative, les auteurs de cette dégradation peuvent se faire connaître en Mairie afin de régler cette situation à l'amiable.

Le Maire indique avoir passé une commande de cailloux afin de remettre en état le chemin d'accès à l'arrière du moulin de Butteaux. Il remercie Alain Jacquemier pour avoir mis en place ces matériaux. A ce sujet, une lettre sera adressée aux exploitants agricoles de la commune leur demandant de ne pas détériorer les chemins entretenus au frais de tous.

La remise en état des chemins dégradés pourra être demandée aux contrevenants.

Marie Hélène Jardel relaye la demande de l'institutrice de La Chaussée concernant la pose d'un banc dans la cour de l'école. Il y en a un de disponible dans la grange communale mais il sera demandé à la directrice des écoles Butteaux/Percey son aval afin de respecter les règles de sécurité.

Elle suggère également qu'une boîte à livre pourrait être installée sur la commune. C'est idée doit être développée. Il faut maintenant proposer l'emplacement et la structure du contenant.

Gilbert Villain indique que le fossé de la route menant de La Chaussée à Soumaintrain est à nettoyer. Les Conseillers rappellent également l'entretien des fossés en haut de la rue de l'Armanche et du 905 à Butteaux. Aurélien Canet propose de transmettre ces demandes au Département. Il se charge également de demander des devis d'arasement pour nos chemins.

Brigitte Mounier déplore la vitesse excessive des véhicules dans la rue de l'Armanche à La Chaussée. Un débat s'instaure sur ce sujet maintes fois relaté et des solutions à y apporter : présence policière, chicanes, radars pédagogiques. Elle signale également la divagation des chiens. Le Maire rappelle qu'un arrêté Préfectoral interdit ce fait. Les animaux pourraient être capturés et remis à la fourrière.

Alain Jacquemier propose de faire livrer de la dragée pour entretenir les allées du cimetière. Il propose également que des volontaires pourraient mettre en place ce matériau. Merci à eux de se faire connaître en Mairie.

Thierry Fournier rappelle la demande de certains parents d'élèves concernant la pose d'un abribus sur la place de la Mairie. Il indique que le garage de la cour Mourlon pourrait servir à cet effet.